

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Culture, Vie Associative et Communication du 12 Mai 2005

DONNE son accord sur ce nouveau devis et autorise Monsieur le Maire à faire réaliser les travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet TOUCHARD.

SOLLICITE auprès du Conseil général et du Conseil Régional, une subvention aussi élevée que possible pour le financement de ces travaux.

Adopté à l'unanimité

---

**OBJET : JUMELAGE GUIDEL-CARRIGALINE : DEPLACEMENT D'UN ELU**

Rapporteur : Monsieur MARTEIL

Dans le cadre du jumelage de Guidel avec la ville de Carrigaline, un élu doit se rendre en Irlande du 20 au 29 Mai prochain pour représenter le conseil municipal. Il s'agit de Monsieur Jean-Claude GUIGUEN.

Le coût de ce déplacement est estimé à 400 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Vu l'avis de la commission culture, vie associative et communication du 12 mai 2005,

AUTORISE la prise en charge sur le budget communal à hauteur de 400 Euros, des frais liés au déplacement de Monsieur GUIGUEN à Carrigaline.

Adopté à l'unanimité.

---